
3 9004 01509029 0

Les Classes Ouvrières au Canada

Conférence prononcée devant le Club Belcourt, d'Ottawa, par M. Ernest Cyr, député de Provencher, le 21 janvier 1907.

M. le Président, Messieurs,

Je suis venu ce soir pour répondre à l'aimable invitation, que votre distingué Président me faisait l'honneur de m'adresser au mois d'avril dernier de venir donner, devant votre club, une conférence sur les classes ouvrières. On m'apprit alors que la grande majorité de vos membres appartiennent à cette classe, que nous comptons comme un des plus grands facteurs, dans le progrès social et économique de notre pays. Comptant, Messieurs sur les manifestations sympathiques dont j'ai été l'objet de votre part, la dernière fois que je vous ai adressé la parole, je reviens ce soir devant vous, pour vous entretenir d'un sujet qui attire l'attention des législateurs, des économistes et des penseurs du siècle.

Au mois de septembre dernier la ville de Montréal offrait un spectacle bien imposant et bien rassurant pour l'avenir de notre race et de notre pays. A la veille de la grande fête du travail, la population catholique ouvrière de la métropole, venait manifester au pied des autels, sa confiance dans la direction de l'Eglise.

Dans deux vastes temples cette foule s'était réunie; deux évêques présidaient aux solennités, d'éloquents prédicateurs proclamaient du haut des deux chaires la sympathie constante de l'Eglise, pour les faibles et les opprimés, l'intérêt actif qu'elle prend encore aux légitimes revendications des ouvriers de notre temps.

Ces manifestations, répétées d'année en année, nous démontrent d'une part, que l'ouvrier Canadien Français malgré tout ce qu'on en a pu dire reste fidéle aux traditions de la race depuis le jour où Jacques Cartier allait demander la bénédiction divine, avant de s'embarquer pour ses voyages aventureux jusqu'à nos jours, alors que les unions ouvrières furent la cheville ouvrière dans l'organisation de l'association Saint-Jean-Baptiste et de nos

Unions Saint-Joseph. D'autres part elles attestent le vif intérêt que nos Seigneurs portent aux questions ouvrières, pour assurer la paix sociale, intérêt qui s'est manifesté notamment par les efforts des distingués archevêques de Québec et de Montréal pour mettre fin par la conciliation à des conflits désastreux entre patrons et ouvriers.

Et en cela ils ne faisaient que suivre l'exemple, la direction donnée par l'immortel Pontife Léon XIII, qui posa franchement les droits des travailleurs en face du capital dans une encyclique qui mérita d'être désigné comme, "le commencement du vingtième siècle" par l'un des plus grands libre penseurs de la France

Je dois dire ici que les sectes protestantes ne sont pas demeurées indifférentes aux questions sociales. Il y a quelques années, le célèbre principal Grant, s'écriait devant ses collègues: "N'avons-nous pas des hommes sages qui pourraient se consulter avec le capital organisé et préparer des rapports qui recevraient la sérieuse attention des assemblées générales". Dans une récente grève à Winnipeg, les ministres protestants se réunissaient pour agir comme médiateurs entre les grévistes et la compagnie des tramways qui s'était jusqu'alors montrée intraitable. De cette action volontaire et paternelle du clergé je crois que nous pouvons attendre le plus grand bien pour la paix et pour la prospérité du pays.

Mais je suis ici comme homme politique pour discuter quelques-uns des problèmes qui surgissent entre les classes ouvrières et ceux qui sont chargés de l'administration des affaires publiques.

Si j'ai fait allusion aux faits qui précèdent, c'est pour justifier ma conviction que, malgré les manifestations isolées qui se produisent en certains lieux, l'ouvrier canadien ne se laissera jamais entraîner dans les erreurs du socialisme et de l'anarchisme athée et révolutionnaire. Tel que je l'ai observé, le mouvement ouvrier au Canada, et je le dis à l'honneur de nos travailleurs— n'a jamais eu pour but de marcher à l'assaut des institutions inviolables qui ont fait la force et le bonheur de notre pays dans le passé.

Si parfois le mouvement a eu à souffrir des paroles déplacées de quelques fanatiques de l'impossible, la masse des ouvriers canadiens ne s'est jamais laissée égarer, par ces faiseurs d'utopies qui, résumant en leur tête la démence des foules souffrantes

de la vieille Europe auraient voulu nous entraîner à l'abime, en faisant briller à nos yeux suivant une expression de Lamartine, des destinées plus grandes que nature et des triomphes plus complets que la portée de l'esprit humain.

Le travail est la loi commune et sous des formes diverses, dans des applications multiples, nous concourrons tous à l'oeuvre sociale.

A part quelques oisifs qui traînent leur existence fatiguée et sans saveur, tout le monde travaille; chacun de nous, en même temps qu'il trouve dans son activité les ressources suffisantes à son entretien et à celui de sa famille, goûte le plaisir moral qui accompagne le devoir accompli et même le contentement physique qui suit l'exercice salutaire d'une activité propre à donner du ressort aux membres.

Le travail est-il la punition infligée par Dieu à l'homme révolté contre sa loi? Est-ce la peine de la chute et la triste condition de l'homme chassé du Paradis par sa désobéissance? Sans aborder cette question d'origine, j'affirme que si le travail est la peine de la déchéance, la punition ne vient pas d'un juge sévère; car, il y a dans le travail tant de satisfactions durables et profondes, tant de ressources pour l'élever à une condition meilleure, un moyen si sûr de réparer la chute qu'il fandrait remercier le juge d'avoir été clément et de nous avoir frappé d'une peine qui laisse tant de place à l'espérance.

L'ouvrier Canadien n'a jamais oublié que la perfection n'est pas de ce monde, et que le progrès ne peut résulter que d'efforts constants et bien ordonnés. Ils n'ont jamais oublié surtout le respect et la reconnaissance qu'ils doivent aux rudes travailleurs du passé et, ils n'ont pas pu pouvoir poser les bases d'une avenir prospère en brisant avec les glorieuses traditions qui leur ont été léguées. Avec les autres éléments de notre société l'ouvrier canadien se plaît à redire ces vers d'un poète canadien:

Nous regardons, ravis, le présent qui s'efface
L'avenir qui s'avance et le passé qui fuit;
Ces mobiles jalons, que le temps dans l'espace
Transforme en s'éloignant sur la route qu'il suit.

Ces trois termes fatals le Canadien les aime;
Il fut, il est encore il veut être toujours
Digne de ses aïeux et digne de lui-même
Fidèle au Canada, son pays, ses amours.

C'est ainsi que l'ouvrier Canadien a échappé aux chimères de l'internationalisme.

Je ne parle pas ici, bien entendu de ces unions internationales qui permettent à un travailleur canadien, en prenant une carte de voyage d'aller travailler aux Etats-Unis sur un pied d'égalité avec les ouvriers d'autres origines; je parle de cette internationalisme d'après lequel il faudrait sacrifier la patrie, pour un rêve de fraternité universelle, considérer les hordes de barbares des antipodes à l'égal de nos frères, et n'avoir plus d'amour que pour une masse grouillante de races disparates.

Pour ne pas avoir versé dans ces erreurs, l'ouvrier canadien de nos jours n'en a pas moins déployé l'une des qualités maîtresses de notre race—ce don merveilleux que déployèrent nos pères en s'adaptant à toutes les conditions sociales et à tous les régimes politiques, sans rien sacrifier des traits caractéristiques de leur origine.

C'est cette excellente tradition que la présente génération a continuée en formant des unions ouvrières. En ces temps que le génie national accomplit tant de prodiges quand l'électricité et la vapeur sillonnent le pays dans tous les sens, quand les efforts de la mécanique se multiplient quand l'esprit moderne s'en va pour ainsi dire féconder toutes les branches de la science, du commerce et de l'industrie en communiquant à toutes les veines du corps social une circulation immense, quand de magnifiques monuments attestent de toutes parts une prospérité comme le monde n'en a jamais connue, personne, assurément, ne voudraient que les modestes travailleurs, sans lesquels ces grandes choses ne seraient pas, fussent seuls entre toutes les classes de la société à ne pas recueillir les bienfaits de leurs travaux, à ne pas participer aux progrès qu'ils ont réalisés par leurs efforts, à ne pas espérer d'être plus heureux. Or, pour maintenir l'équilibre, pour faire face au capital coalisé, pour empêcher que les lois deviennent des remparts pour le monopole et l'arbitraire, il fallait donner aux faibles un point d'appui, aux masses un centre d'action.

C'est ce que les unions ouvrières ont compris et les initiateurs du mouvement comme ceux qui l'appuient aujourd'hui ont

certainement droit à la reconnaissance, non seulement de leurs confrères, mais du pays tout entier.

Dans l'accomplissement de leur légitime, mission, les unions ouvrières viennent souvent frapper aux portes du parlement, comme à celles des autres corps qui sont chargés à divers degrés, de l'administration des affaires du pays.

C'est notre devoir de les entendre, c'est notre devoir de nous renseigner sur les questions qui nous sont soumises; et on me permettra de dire que jamais gouvernement canadien ne fut mieux disposé d'accéder à toutes les légitimes demandes de la classe ouvrière que celui qui est maintenant au pouvoir à Ottawa.

J'en atteste les nombreuses mesures qu'il a déjà prises dans la limite de ses pouvoirs pour assurer que justice et un salaire équitable fut toujours payé à l'ouvrier. Mais c'est ici le moment de définir quelle doit être dans un pays libre, la position de l'Etat envers l'ouvrier ou toute autre classe de la société.

Depuis les commencements de l'histoire, la société oscille entre deux extrêmes: le despotisme d'un individu ou d'une oligarchie qui prétend réglementer d'une façon arbitraire les moindres détails de la vie du peuple, et les démocraties où le peuple lui-même demande à l'Etat de se charger de la rêglementation des affaires privées.

Ce sont deux extrêmes qui se touchent et qui sont également funestes au développement de l'énergie d'un peuple.

D'autre part il ne faut pas avoir plus d'admiration pour les doctrines des économistes et des théoriciens du commencement du siècle dernier qui, après avoir isolé l'individu en détruisant la liberté d'association, prétendaient que l'Etat devait se désintéresser de son sort.

Ni l'absolutisme autocratique, ni le socialisme, ni la liberté individuelle absolue ne sauraient répondre aux besoins de la société.

Le premier devoir d'un gouvernement bien organisé est d'assurer à la nation des citoyens intelligents dévoués à leur patrie, et vivant dans la confiance qu'ils seront protégés contre l'injustice, aidés dans leurs infortunes.

Il est donc du devoir de l'Etat, représenté par les différentes branches du gouvernement, d'intervenir en maintes circonstances, pour protéger le faible contre le fort, pour encourager certaines entreprises d'ordre public, pour activer le développement des ressources nationales

On peut dire que la seule restriction à ce droit d'intervention ou de surveillance, mais c'en est une importante, est de ne décourager en rien l'initiative privée, qu'elle se manifeste individuellement ou par voie d'association, car l'initiative privée est la source féconde de toute prospérité et de toute grandeur nationale.

L'initiative privée ne se manifestera qu'en autant qu'on laissera au talent supérieur, aux travailleurs plus assidus la récompense légitime de leur labeur.

C'est ici que le socialisme pêche par la base; l'égalité ne veut pas dire part égale à tous, mais bien chacun selon son mérite.

Mais du conflit des intérêts il naît parfois un antagonisme qui est un véritable danger pour le pays et, alors la grande affaire des lois, des institutions, des initiatives privées, du gouvernement et des particuliers doit être d'apaiser, d'éteindre, s'il se peut les causes d'antagonisme par une législation sociale qui supprime les souffrances et par une organisation qui, donnant à chacune des deux classes le moyen de défendre ses droits et d'assurer la représentation de ses intérêts leur permette de se rapprocher, de s'entendre, de se concilier et d'arbitrer leurs conflits.

Passant à l'application de ces principes, je place au premier rang des devoirs publics celui de travailler par tous les moyens possibles à promouvoir l'instruction populaire.

Un de nos plus distingués littérateurs canadiens écrivait il y a déjà longtemps, qu'il valait mieux pour un pays d'avoir un petit nombre d'hommes très instruits qu'une foule ne possédant qu'une instruction élémentaire. Je diffère totalement de cette opinion. Si cet auteur voulait parler de l'influence supérieure que les hommes de génie exercent sur l'avenir d'un pays, je réponds que le génie perce toujours et que souvent les difficultés sont plutôt pour l'exciter.

Mais pour les masses, il faut une bonne formation intellectuelle dès l'enfance, si on veut faire des citoyens industrieux, des artisans habiles capables de lutter avec ceux du monde entier. En ce vingtième siècle, je ne ferai à personne l'injure de démontrer l'importance de l'instruction populaire. Les Anglais avec leur sens pratique ordinaire en ont fait un axiome: "Knowledge is power". C'est-à-dire que l'instruction c'est le prestige des individus et des nations, c'est le premier pas dans la culture des arts, des sciences et de la littérature, dans l'acquisition de la richesse et de tout ce qui conduit à la grandeur d'un peuple. Car

la grandeur nationale ne dépend pas du chiffre de la population.

La Grèce antique qui régna sur le monde, qui communiqua se civilisation à tant de nations et dont l'influence se fait encore sentir à travers les âges dans tous les pays civilisés ne posséda jamais autant d'habitants que n'en a le Canada aujourd'hui.

Mais ce petit peuple était un peuple d'artistes aussi bien qu'un peuple de héros.

J'ajoute encore, ce qui se rapporte plus directement à mon sujet que l'instruction convenable du peuple est essentielle au bon gouvernement d'une démocratie comme la nôtre, à la paix sociale.

Aux paroles de l'auteur que je viens de citer, j'apposerai celles-ci que prononçait dernièrement l'honorable Patterson Bonaparte, membre du cabinet américain: "L'anarchisme est le produit de deux conditions qui existent à des degrés plus ou moins grands parmi les classes moins éclairées modernes, et ces deux conditions sont le déclin de la foi religieuse et une éducation populaire superficielle et, par conséquent défectueuse... Le seul moyen réellement sûr de débarrasser notre pays de l'anarchie, serait d'éclairer l'opinion publique américaine."

Oui mesieurs, versons l'instruction sur la tête du peuple, c'est un baptême qui rachète l'homme du péché originel de l'ignorance, et qui le fait homme complètement. Celui qui ne sait ni lire ni écrire n'étend pas sa pensée au delà de ce que ses yeux voient et que ses oreilles entendent, son esprit est nécessairement borné comme son horizon; il est l'esclave de la routine. Remarquons que plus la société est libre, c'est-à-dire plus chacun est tenu de se faire lui-même sa propre place en ce monde, plus l'ignorant est condamné à végéter, à moins que la nature ne l'ait doué d'un sens particulier où d'une grande vigueur d'âme, ce qui est une rare exception. Et cette exception en y réfléchissant ne pourrait que faire regretter d'avantage que l'instruction ne soit pas venue donner un essor plus vaste à de si belles qualités natioves.

Au contraire, l'homme qui a reçu le bienfait de l'instruction n'est plus un être isolé, borné, désarmé; il communie, où du moins il peut et doit communier avec la pensée de son siècle. Ouvrier, il peut plus facilement se rendre compte des profits et des dépenses de sa vie; il peut aborder un grand nombre de professions interdites à l'ignorant; dans toutes les professions, il peut se rendre, plus habile; il peut savoir où le travail est demandé; et, quand le travail fait défaut d'un côté; avec la culture

générale de son intelligence, il lui est plus facile de chercher et de trouver ailleurs l'emploi de ses bras.

Citoyen il peut comprendre les devoirs de la vie politique à laquelle il est appelé à participer.

Un illustre économiste à dit qu'un patron avait bien le droit de renvoyer un ouvrier incapable, mais que la patrie ne pouvant repousser de son sein ses enfants, devait les aider à ne pas rester des êtres incapables, et qu'elle n'avait que le choix entre prévenir la misère où lui faire l'aumône, bâtir des écoles où des hôpitaux. Le choix n'est pas douteux.

La liberté de l'industrie sollicite le développement de l'instruction populaire; les conditions de notre système politique le commandent impérieusement. Nous avons conservé la foi religieuse mais nos gouvernants peuvent ils se rendre le témoignage d'avoir fait tout ce qu'ils devaient, tout ce qu'il était possible de faire pour l'instruction populaire? Hélas! qui oserait l'affirmer? On me racontait l'autre jour au Manitoba, la triste et lamentable histoire d'un jeune compatriote revenu des Etats-Unis à la faveur de la prospérité dont jouit le Canada depuis quelques années, et voilà comment il s'exprimait en racontant son odyssée sur la terre étrangère: Au lendemain des revers qui s'abattirent sur l'industrie canadienne en 1878, mon père quittait le pays pour aller offrir son intelligence et sa force à l'étranger. Ce n'était ni un lâche ni un traître.

Son coeur n'a jamais cessé d'entretenir les sentiments de la plus profonde affection pour ce pays pour lequel, depuis deux siècles ses aieux avaient dépensé leur labeur et leur sang. Il avait travaillé aussi avec courage et en bon chrétien comme en bon patriote; il avait donné à son pays de nombreux enfants, dans la douce espérance d'en faire des hommes qui contribueraient, leur part à la grandeur et à la gloire du Canada.

Mais lorsque vinrent les jours sombres, cet homme s'aperçut que l'éducation de sa famille était une lourde charge venant s'ajouter aux autres et il dut prendre la route d'un pays où l'on distribue gratuitement aux enfants le pain de l'intelligence, pour le bien général de la société. "Ce jeune homme dont je vous parle, messieurs est revenu au pays avec les sentiments du plus pur patriotisme canadien, mais combien qui ont ainsi passé la frontière sont à jamais perdus pour notre pays.

Ainsi donc quand les ouvriers demandent l'instruction gratuite, quand ils demandent de meilleures écoles, tout en reconnaissant les mérites de notre corps enseignant, j'applaudis des deux mains.

Les ouvriers ont aussi inscrit sur leur programme l'arbitrage des difficultés entre patrons et ouvriers. Cela seul suffirait à démontrer l'excellent esprit qui les anime. La plus juste des grèves est un désastre pour l'ouvrier et pour l'industrie. Un penseur s'est exprimé ainsi sur cette question des grèves: "Que les ouvriers n'usent que le moins possible de l'arme de la grève, si dangereuse pour eux mêmes quand ils s'en servent, et si regrettable entre les mains de leurs maîtres, quand ceux-ci la dirigent contre leurs ouvriers. Aussi est-ce toujours avec une nouvelle inquétude pour les intérêts de la classe ouvrière que je vois éclater une grève.

Ceux qui les conseillent trop facilement me paraissent bien étourdis et bien coupables. Elles sont accompagnées de tant de souffrances lorsqu'elles réussissent, elles sont si désastreuses pour les ouvriers lorsqu'elles échouent, qu'un véritable ami des ouvriers devrait tenter les derniers efforts pour les prévenir. Malheureusement il y a des agitateurs qui les provoquent afin de se créer une certaine popularité.

Le gouvernement actuel fait ce qu'il peut par l'entremise du Bureau du travail, pour prévenir autant que possible les grèves et, il faut attendre de l'opinion publique que bientôt les patrons les plus arbitraires seront obligés de se soumettre à des juges impartiaux.

La grosse question de la règlementation des heures de travail et des gages a aussi souvent été agitée au Canada. Sur la question de principe il ne parait pas y avoir de difficultés. Léon XIII lui-même n'a-t-il pas dit: "Il y a un principe de justice naturelle, plus grand et plus ancien que la volonté des contractants: c'est le principe d'après lequel le salaire doit suffire pour nourrir un ouvrier sobre et de bonnes moeurs."

C'est presque en conformité de ces paroles de l'encyclique que le présent gouvernement fédéral a fait mettre dans les contrats qu'il accorde la stipulation des gages

Beaucoup de municipalités ont suivi cet exemple. Pouvait-on aller plus loin et imposer par acte du Parlement une journée uniforme de neuf ou de huit heures pour toutes les industries?

Je ne le crois pas; c'est un problème trop compliqué et dans l'application, là où ce régime de la règlementation a été essayé on a constaté que la plupart des ouvriers eux-mêmes sont désireux de travailler plus longtemps que les heures légales pour augmenter leur salaire, de sorte que la loi était lettre morte.

Il est bien d'autres considérations que je pourrais vous soumettre, bien d'autres questions que je pourrais aborder, mais j'ai déjà trop fatigué votre attention.

Permettez-moi en terminant de constater que la condition du travailleur va toujours s'améliorant, que les heures du travail diminuent et que les salaires augmentent dans l'ensemble par l'invincible force du progrès.

Ce progrès se continuera et nulle part au monde il ne promet de plus beaux fruits pour l'avenir que dans notre cher Canada.

L'ouvrier canadien est bien préparé pour se défendre, ses nombreuses associations de bienfaisance le garantissent contre les coups de la fortune, les grandes occasions que nos régions encore vierges offrent aux laborieux, assurent son indépendance relative; les libertés politiques dont il jouit lui permettent d'empêcher les monopoleurs et les intrigants de s'emparer du gouvernement.

L'ouvrier canadien a donc mieux à faire que de se mettre sous la tutelle du gouvernement, de confier sa destinée à des meneurs politiques.

Qu'il laisse au vieux monde ses dissolvantes querrelles, qu'il laisse aux socialistes étrangers leurs tirades ampoulées.

Qu'il travaille à s'instruire, à cultiver le goût du travail bien ordonné et de l'économie, qu'il imite les vertus de ses pères, et, s'appuyant sur sa propre force, sa propre initiative, qu'il marche avec confiance vers l'avenir, comme vers l'espérance.

C'est à l'ouvrier canadien qui unit la vigueur intellectuelle et physique à une foi profonde de donner au monde l'idéal de beauté, de justice et de vérité qui font les grandes nations et qui soutiennent la destinée des grands peuples.